



Fiche prévention

Prévenir les risques de noyade

Mer, rivière, lac, piscine, baignoire, mare... la baignade comporte des risques ! Pour se baigner en toute sécurité et éviter les risques de noyade, nous vous recommandons de suivre certaines recommandations.

Le saviez-vous ?

1 français sur 5 ne sait pas nager.

Entre juin et août 2021 : 1 119 noyades accidentelles dont 250 mortelles

La noyade est la première cause de mortalité des accidents de la vie courante chez les moins de 25 ans en France et représente environ 1 000 décès par an.

En 2021, 21 % des noyades accidentelles ont touché les enfants de moins de 5 ans et 25 % des personnes âgées de 65 ans et plus.

Lieu de noyade et catégorie d'âge concernée :

- 72 % des noyades ayant lieu en piscine privées familiales concernent les moins de 6 ans.
- Inversement, en mer, les noyades accidentelles concernent majoritairement les 65 ans et plus (37 %).

Les noyades accidentelles en mer se produisent en très grande majorité dans la bande des 300 mètres... c'est à dire dans la zone de baignade surveillée.

Comment éviter l'accident de baignade ?

► Pour les plus petits :

- Apprenez aux enfants à nager le plus tôt possible et familiarisez les à l'aisance aquatique dès le plus jeune âge. Il est possible de prendre des cours de natation dans les piscines municipales en plus des cours scolaires.
- Surveillez les enfants en permanence, restez près d'eux quand ils jouent au bord de l'eau et baignez vous avec eux lorsqu'ils sont dans l'eau.
- Chaque enfant doit être surveillé par un seul adulte qui en prend la responsabilité.
- Portez une vigilance particulière lors des baignades dans des piscines « hors-sol » qui ne disposent pas de dispositif de sécurité.

► Pour les adultes :

- Assurez-vous de votre niveau de natation ainsi que de celui de vos proches. Prenez des cours de natation pour être plus à l'aise dans l'eau.
- Choisissez des zones de baignade surveillées où l'intervention des équipes de secours est plus rapide si vous devez faire face à un danger et à un risque de noyade.
- Respectez les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade et consultez régulièrement les bulletins météo.

Sources :

- Enquête NOYADES 2021 réalisée par Santé Publique France

- Le Monde avec AFP : « En France, 250 personnes sont mortes noyées cet été » - 10/09/2021

▶ Avant la baignade :

- Tenez compte de votre forme physique : ne vous baignez pas si vous ressentez un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons).
- Prévenez un proche ; ne vous baignez pas seul.
- Ne vous exposez pas longtemps au soleil.
- Rentrez dans l'eau progressivement.
- Ne buvez pas d'alcool et évitez les repas trop copieux.



Respectez les drapeaux de sécurité

Vert : baignade surveillée et absence de danger particulier

Orange : baignade dangereuse mais surveillée

Rouge : baignade interdite

Absence de drapeau : absence de surveillance

▶ Comment bien réagir en cas de difficulté dans l'eau ?

- Ne paniquez pas.
- N'essayez pas de lutter contre le courant, les vagues et les rouleaux, pour ne pas vous épuiser. Laissez-vous guider pour garder des forces.
- Laissez-vous porter par le courant et servez-vous de vos bras pour appeler à l'aide.
- Faites la planche en cas de fatigue, cela permet de respirer normalement.
- Essayez de garder votre calme jusqu'à l'arrivée des secours.

▶ Comment réagir en tant que témoin d'une noyade ?

- Prévenez immédiatement les surveillants de baignade s'il s'agit d'une zone surveillée. Contactez le 112, le 15 ou le 18, s'il s'agit d'une zone non surveillée.
- Si vous êtes témoin d'un problème en mer depuis le littoral, appelez le numéro d'urgence 196, gratuit depuis un téléphone fixe ou portable et disponible 7/7 jours et 24/24 heures. Il permet de joindre les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), pour signaler des personnes en difficultés en mer.
- Ne vous mettez jamais en danger. Si vous avez des doutes sur vos capacités, ne vous jetez pas à l'eau. Vous pouvez essayer de venir en aide à la victime en lui tendant un objet auquel elle peut s'accrocher.

▶ Une fois la victime hors de l'eau :

- Réchauffez son corps pour qu'il revienne à une température normale ;
- Si elle est inconsciente (la victime respire mais ne parle pas, ne bouge pas, n'ouvre pas les yeux), placez la victime en position latérale de sécurité ;
- Si elle ne respire plus (aucun mouvement thoracique), pratiquez immédiatement la réanimation cardio-pulmonaire en répétant des cycles de 30 compressions thoraciques et 2 insufflations (bouche à bouche).



Le Abeille Assurances

Le contrat **Abeille Protection Accident** vous couvre ainsi que vos proches en cas d'atteinte à l'intégrité physique et psychique (invalidité permanente dès 5 %) ou de décès consécutif à une noyade et autres accidents de la vie courante.

Ce contrat prend en compte notamment les pertes de gains professionnels futurs, les frais d'aménagement du logement et du véhicule et les frais d'obsèques. Le montant de l'indemnisation peut atteindre deux millions d'euros selon le préjudice subi.

Pour en savoir plus, demandez conseil à votre Agent Général Abeille Assurances.